



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 Fax: 03 89 64 16 61

E-Mail: snu68@snuipp.fr

Mardi 14 octobre 2008

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article862>
si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

SOMMAIRE

- 1) Remise en cause des demi-journées d'information syndicale : le SNUipp Haut-Rhin attaque l'IA au tribunal administratif**
- 2) Sauvons les RASED ! Signez et faites signer la pétition en ligne**
- 3) Consignes syndicales sur les évaluations en Sciences CE2**
- 4) Blocage de l'engagement des listes complémentaires...**
- 5) ... Et des expérimentations au niveau du remplacement**
- 6) Rémunération directeurs d'école au 01/10/2008**

1) Remise en cause des demi-journées d'information syndicale : le SNUipp Haut-Rhin attaque l'IA au tribunal administratif

Le vendredi 10 octobre, le SNUipp a déposé un dossier de requête en référé-liberté contre la décision de l'inspectrice d'Académie relative à l'organisation des réunions d'information syndicale.

De façon globale, le SNUipp s'interroge sur les relations sociales détestables et tendues qui sont en train de s'instaurer dans notre département entre l'administration et les collègues. Pour preuve, les fréquentes attaques en justice depuis 2-3 ans : ISSR et titulaires-remplaçants, faisant-fonction en CLIS, EVS et maintenant le **droit syndical**.

2) Sauvons les RASED ! Signez et faites signer la pétition en ligne

Cette pétition est à l'initiative des organisations suivantes :

SNUipp FSU, SGEN-CFDT, SE-UNSA, SUD éducation, SNUDI FO, SMedEN FO, FNAME, FNAREN, AFPEN. [Pour signer la pétition en ligne, cliquez ici](#)

3) Consignes syndicales sur les évaluations en Sciences CE2

Vous avez reçu dans votre école la circulaire concernant la passation des évaluations CE2 en Sciences. Cette évaluation uniquement départementale laisse encore de nombreux collègues perplexes.

Le SNUipp dénonce la procédure pour plusieurs raisons :

- la surenchère en matière d'évaluations dans ce département dont on a du mal à comprendre le sens : pilotage du système ou aide à l'équipe pour le suivi des élèves ?
- l'empilement des tâches supplémentaires (récupération des documents à ses propres frais, correction, saisie et transmission des résultats) demandées aux collègues adjoints et directeurs sans compensation d'aucune sorte ainsi que l'inflation des demandes institutionnelles dans le cadre du temps de concertation (PPRE, analyse des résultats des évaluations,...)
- les objectifs d'une transmission systématique des résultats des écoles du département à la hiérarchie.

C'est pourquoi le SNUipp donne aux collègues des écoles les consignes suivantes :

- aucune saisie des résultats dans le logiciel de l'Inspection Académique et aucune transmission des données à la hiérarchie

4) Blocage de l'engagement des listes complémentaires...

Le ministère a décidé de bloquer le recrutement des listes complémentaires. La consigne donnée serait d'utiliser les moyens de remplacement pour pourvoir les postes vacants. Certains IA auraient même affirmé que ce blocage des recrutements serait en rapport avec la mise en place dès janvier 2009 de la fameuse « agence du remplacement ».

5) ... Et des expérimentations au niveau du remplacement

Le SNUipp a appris que le ministère a commandité un cabinet privé pour effectuer un audit sur une cinquantaine de circonscriptions du premier degré. Il s'agirait d'envisager l'utilisation d'emplois de vacataires en vue d'assurer les remplacements dans les écoles primaires.

Encore une fois, cette mesure s'inscrit dans la dynamique d'affaiblissement de la qualité du service public d'éducation. À l'instar de ce qui se passe pour les emplois des RASED, les choix opérés engagent la suppression de postes statutaires et la disparition d'emplois qui contribuent à instaurer du lien social professionnel au-delà de l'unité établissement scolaire. Ce faisant, il s'agit aussi de faire adopter au service public le modèle de gestion du secteur privé.

Il y a là une procédure problématique au regard des attentes de la Nation en matière de qualité et de continuité du service public de l'éducation nationale. L'instauration d'un contingent professionnel formé et responsable de titulaires-remplaçants avait constitué en son temps un progrès notable pour notre système. Détruire ce contingent ou l'affaiblir ne peut évidemment pas contribuer à l'amélioration du système.

6) Rémunération directeurs d'école au 01/10/2008

Vous trouverez ci-contre le nouveau montant des indemnités de direction d'école ainsi que la rémunération nette cumulée. [Cliquez ici !](#)

SYNDIQUEZ-VOUS TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits. [Le bulletin d'adhésion en cliquant ici](#)

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>